

**Décision n°20260401-1 portant proclamation des résultats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires**

Publié le 2 avril 2026, Mis à jour le 2 avril 2026

**La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1, et R.822-4, R.822-5 ;

**Vu** le code de justice administrative, notamment ses articles R.421-1 et R.421-2 ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.231-4 ;

**Vu** le décret n°2021-458 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

**Vu** l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires ;

**Vu** la décision 20260209-1 du 09 février 2026 de la présidente du Cnous relative à l'organisation de l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des Œuvres Universitaires et Scolaires,

**Vu** la décision n° 20260209-2 du 09 février 2026 portant composition de la liste électorale provisoire pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

**Vu** la décision n° 20260311-1 du 11 mars 2026 portant composition de la liste électorale définitive pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

**Vu** la décision n° 20260311-2 du 11 mars 2026 portant validation des listes de candidature et constitution du bureau de vote pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

**Vu** le procès-verbal du 1er avril 2026 relatifs à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

**DÉCIDE,**

**Article 1**

Lors des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires organisées du 31 mars 2026 au 1er avril 2026, les listes suivantes ont obtenu :

ListesVoix / Siège(s)BOUGE TES CROUS pour des CROUS réellement inclusifs, financés et répondant aux besoins de toutes et tous : la liste associative par et pour les étudiantEs62 voix / 3 siègesLe Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite et le génocide à Gaza18 voix / 1 siègeUnion Étudiante, FSE, EMF : contre la précarité et l'extrême droite, pour un CROUS antiraciste, féministe, antivaldiste et anti-impérialiste !54 voix / 3 siègesUNEF, Coordo, RS (Union syndicale) contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1euro et une allocation d'autonomie pour tou.te.s34 voix / 1 siège

**Décision n°20260401-1 portant proclamation des résultats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires**

Publié le 2 avril 2026, Mis à jour le 2 avril 2026

**Article 2**

Sont élus au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, pour :

BOUGE TES CROUS pour des CROUS réellement inclusifs, financés et répondant aux besoins de toutes et tous : la liste associative par et pour les étudiantEs :

- Titulaires:- Madame Clara SCHMITT
- Monsieur Aurélien LEJEUNE
- Madame Mathylde GIRAUD

- Suppléants- Monsieur Ilan AMIARD
- Madame Lalie GAILLARD
- Monsieur Marvin PAULIN

Le Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême-droite et le génocide à Gaza

- Titulaire:- Madame Lisa MAGAND

- Suppléant:- Monsieur Ethan HAAS

Union Étudiante, FSE, EMF : contre la précarité et l'extrême droite, pour un CROUS antiraciste, féministe, antivaldiste et anti-impérialiste !

- Titulaires:- Madame Eloise LEFEBVRE MILON
- Monsieur Lorris CHABERT
- Madame Lisa CORDAT

- Suppléants:- Monsieur Martin CARPENTIER
- Madame Avril PAPILLON
- Monsieur Zouheir MARZOUK

UNEF, Coordo, RS (Union syndicale) contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1euro et une allocation d'autonomie pour tou.te.s

- Titulaire:- Madame Méline MASSÉ?BOUCHER



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Décision n°20260401-1 portant proclamation des résultats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires**

Publié le 2 avril 2026, Mis à jour le 2 avril 2026

- Suppléant:- Monsieur Tom RIOUFOL

**Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site « [lescrous.fr](http://lescrous.fr) » et affichée dans les locaux des Crous et du Cnous (60 boulevard du lycée 92170 Vanves).

Vanves,

Le 1er avril 2026

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND